



AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 159-2026 RELATIF AU CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX**

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* :

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ aux contribuables de la Municipalité de Saint-Gilbert par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QU'au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir au 110 rue Principale à Saint-Gilbert, le 4 mai 2026 à 20h00, le projet de règlement N°159-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux sera présenté pour adoption;

QUE, conformément à la Loi, un avis de motion dudit projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026 par M. Gino Perron, conseiller au poste numéro 5 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance;

QUE ce règlement a pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élu(e)s;

QUE le Code ne se substitue pas aux lois et règlements en vigueur qui régissent la Municipalité et, de façon plus générale, le milieu municipal. Il est plutôt supplétif et complète les diverses obligations et les devoirs généraux applicables aux élu(e)s municipaux prévus dans les lois et règlements. Ainsi, le Code ne doit pas être interprété comme permettant de déroger aux dispositions contenues dans la loi;

QUE ledit projet de règlement, une fois adopté, aura pour effet d'abroger le règlement n° 04-2022;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 110 rue Principale à Saint-Gilbert, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.saint-gilbert.ca dans la section Règlements municipaux de l'onglet Ma Municipalité.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, CE 22 AVRIL 2026.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée Mylène Robitaille, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits désignés par le Conseil, conformément au Règlement 05-2023 sur les modalités de publication des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 22 avril 2026

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière